


Epinal, le 15 avril 2024

Nos Réf : PC/MD 061-15-04-2024

Objet : Optimisation des collectes porte-à-porte

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

Reçu le
17/4/24
Le Maire,
Stéphane PASCHE



Comme vous le savez, le SICOVAD gère en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers sur le périmètre de 142 communes (quatre intercommunalités adhérentes), représentant 168 000 habitants. Chaque jour, ce sont 27 équipes qui sillonnent le territoire pour collecter les bacs et sacs de ceux-ci, en résidence individuelle ou collective.

Depuis quelques années, le SICOVAD fait face à un triple enjeu : une baisse régulière des ordures ménagères résiduelles (collectées en bac gris et couvercle vert) produites sur son territoire, une forte progression de ses coûts de collecte porte-à-porte (carburants, matériels, main d'œuvre...) et la nécessité de s'inscrire dans une dynamique de baisse des émissions de CO₂. Par ailleurs, une analyse approfondie du contenu des bacs collectés a permis de faire ressortir la présence encore trop forte de biodéchets et d'emballages recyclables dans les déchets destinés à l'incinération : des efforts importants sont encore à faire sur notre territoire pour réduire les ordures ménagères tout en valorisant ce qui doit l'être à travers le tri et le compostage. Les élus du SICOVAD ont donc souhaité engager en 2024 une réflexion pour adapter la fréquence de collecte de ce flux à la réalité des besoins constatés, en parallèle du coup d'accélérateur nécessaire sur la réduction des déchets.

Cette réflexion a été confiée aux services techniques du SICOVAD, qui proposeront dans le courant de l'année 2024, tout en garantissant la qualité du service rendu, un nouveau schéma de collecte porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles. Celui-ci sera déployé sur l'ensemble du territoire avec l'objectif d'un passage toutes les deux semaines (hors secteurs urbains denses et points spécifiques). Vos services pourront être sollicités sur les aménagements des enclos et espaces d'accueil des bacs de collecte, le nombre et la localisation de ces bacs ainsi que le calendrier des collectes. Ces évolutions concernent uniquement la collecte en porte-à-porte : les conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens en apport volontaire ne sont pas intégrés dans cette réflexion. De la même manière, le flux emballages n'est pas concerné. Cette optimisation rejoint l'engagement pris par le SICOVAD dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour atteindre les objectifs fixés par la législation en matière de réduction des déchets

produits par les acteurs du territoire (habitants, administrations, professionnels...), ainsi que la mise en œuvre de la Loi AGEC du 10 février 2020 en faveur de l'économie circulaire. Je profite de la présente pour vous confirmer la disponibilité de mes équipes en vue d'un échange pour structurer le déploiement de composteurs auprès de vos locataires, en habitat collectif comme en pavillonnaire.

Une communication sera faite auprès de la population en juin prochain par l'intermédiaire du magazine du SICOVAD (présentation du projet) puis à la rentrée (diffusion des calendriers de collecte).

Je me tiens à votre disposition aux côtés de mes services, pour toute précision relative à ce projet d'optimisation des collectes porte-à-porte et plus globalement, pour échanger sur la gestion des déchets par le SICOVAD auprès de vos services.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SICOVAD,


Philippe CLAUDON

